

Droit des affaires/Droit économique

Par **Jaqen22**, le **01/05/2017** à **17:50**

Bonjour à tous,

Après de multiples recherches sur le droit économique, je n'arrive toujours pas à comprendre la différence entre le droit économique et le droit des affaires. En effet, selon certains, ces deux notions évoqueraient la même réalité, et selon d'autres, le droit économique ne serait qu'une branche du droit des affaires. Je me tourne donc vers vous pour avoir votre avis: quelle est la différence entre ces deux notions ?

Par **Xdrv**, le **01/05/2017** à **18:11**

Bonjour,

Je n'avais jamais entendu parler de ça mais après quelques recherches j'ai compris que le droit économique est une partie du droit des affaires qui ne touche pas les sociétés, les particuliers ou que sais-je mais s'avère beaucoup plus abstrait.

Ca me fait penser au droit budgétaire pour ce qui est du droit public

Par **Visiteur**, le **01/05/2017** à **21:34**

Bonjour,

Moi ça me fait penser au droit public économique, c'est-à-dire les relations entre les personnes publiques et les entreprises (contrats administratifs (marchés publics, DSP, concessions, etc.)).

Et ce n'est pas abstrait si nous parlons bien de la même chose.